



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 15266

Texte de la question

M. Patrice Carvalho interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les mesures qu'elle compte prendre concernant la situation des personnes handicapées, travaillant dans les centres d'aide par le travail, et dont les revenus ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins. En effet, nombreuses sont les personnes travaillant 39 heures par semaine pour un revenu net mensuel tout juste inférieur à 4 000 francs, mais dont le handicap inférieur à 80 % ne leur permet pas de bénéficier d'un complément de revenu. Or, travailler en CAT est une mesure transitoire qui doit permettre aux travailleurs handicapés d'intégrer le monde du travail, grâce à une formation adaptée. La réalité est malheureusement toute autre puisque bien souvent ces travailleurs handicapés restent en CAT. C'est pourquoi il l'interroge sur les mesures qu'elle envisage de prendre, en particulier, pour améliorer les revenus des travailleurs handicapés en CAT et, en général, pour l'amélioration de l'insertion professionnelle de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15266

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3096